

Quand la langue cause : contribution de la linguistique à la définition de la causalité

Gaston Gross* et Adeline Nazarenko[†]

Résumé : Causalité et linguistique paraissent liées. La question que nous soulevons ici est celle de savoir si la langue peut contribuer à mieux cerner la notion de cause. Sans chercher à définir la notion *a priori*, il s'agit d'observer les moyens linguistiques qui permettent de traduire la cause et d'analyser leurs conditions d'emploi. Si la langue met effectivement en lumière certaines caractéristiques de la notion de cause, nous verrons qu'il est difficile de considérer la cause comme une catégorie unique. Dans la richesse des outils qu'elle convoque, la langue exprime de multiples nuances de causalité et reflète des découpages originaux. Nous montrons par ailleurs qu'il existe des formes très floues de l'expression de la cause : nous défendons l'idée que la cause est le fruit d'une interprétation et nous nous interrogerons sur les ressorts d'une telle interprétation.

Mots clefs : Conséquence, relation temporelle, concession, interprétation causale, typologie des causes, énonciation

Abstract: **From language to causality: Linguistics contribution to the definition of the notion of cause.** Starting from the fact that causality and linguistics are strongly related, this paper tries to understand if the language can help to better understand the notion of cause. Without any *a priori* definition of causality, we examine the linguistic markers that express causality and we analyse their conditions of use. The linguistic observations actually reveals some properties of the notion of cause but we show that the diversity of causal meaning subtleties cannot get reduced to a traditional typology of causes and that causality is above all a matter of human interpretation.

Keywords: Consecution, temporal relation, concession, causal interpretation, cause typology, utterance

* Laboratoire de Linguistique Informatique (UMR 7546), Université Paris Nord & CNRS, Av. J.-B. Clément, 93430 Villetaneuse, gross@lli.univ-paris13.fr

[†] Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (UMR 7030), Université Paris Nord & CNRS, Av. J.-B. Clément, 93430 Villetaneuse, nazarenko@lipn.univ-paris13.fr

1. INTRODUCTION

La cause est une notion difficile à appréhender, des siècles de questionnement n'ayant pas permis de parvenir à une définition satisfaisante. Le fait qu'on n'arrive pas à cerner conceptuellement la notion de cause de manière satisfaisante fait qu'on en revient souvent à la langue : certains définissent la cause comme la réponse à la question *pourquoi*, ce qui revient à la définir linguistiquement. Par ailleurs, force est de constater que la causalité est partout présente dans les textes, et sous des formes très diverses : de la description romanesque à l'essai historique, et de l'article d'actualité au manuel didactique, les auteurs racontent, expliquent, argumentent, justifient et cherchent sans cesse à expliciter le comment du pourquoi. On observe enfin que la catégorie de la cause figure à l'index de la plupart des grammaires et qu'il existe des marqueurs spécialisés dans l'expression de la cause, comme *parce que*, *puisque*, *car*.

Causalité et linguistique paraissent donc intimement liées. La question que nous soulevons ici est celle de savoir si la langue peut contribuer à mieux cerner la notion de cause. Sans chercher à définir la notion *a priori*, il s'agit d'observer les moyens linguistiques qui permettent de traduire la cause et d'analyser leurs conditions d'emploi. Même si la langue met en lumière certaines caractéristiques de la notion de cause, nous verrons qu'il est difficile de considérer la cause comme une catégorie unique. Dans la richesse des outils qu'elle convoque, la langue exprime de multiples nuances de causalité.

Dans la section 2, nous revenons sur la catégorie classique de la cause telle qu'elle peut être définie dans les grammaires. En nous appuyant sur la forme prototypique de l'expression de la cause et par contraste avec d'autres relations, nous tentons de cerner ce qui caractérise la causalité. Nous considérons ensuite l'hétérogénéité de la notion de cause et de son expression. Sans proposer réellement de typologie des causes, nous montrerons sur quelques exemples que la langue reflète des découpages originaux (section 3). La section 4 porte sur les formes les plus floues de l'expression de la cause. Nous montrons que s'interprètent couramment de manière causale des énoncés qui ne comportent pas de marqueur explicite de la causalité. Nous défendons l'idée que la cause est le fruit d'une interprétation et nous nous interrogeons sur les ressorts d'une telle interprétation.

Quelques remarques préliminaires s'imposent. Précisons d'emblée que cet article ne prétend pas faire un inventaire exhaustif des formes d'expression de la cause. Nous présenterons essentiellement des exemples où la cause est exprimée par un marqueur reliant deux prédicats linguistiquement identifiables. Cela signifie que dans le schéma A CAUSE B, les trois éléments A, CAUSE et B doivent être exprimés de manière indépendante les uns des autres. Nous

n'aborderons donc pas la question de l'existence de causes internes aux prédicats (Mc Cawley, 1972)¹.

2. LA CAUSE, UNE RELATION PARMIDI'AUTRES

Dans les grammaires traditionnelles², on trouve la notion de cause au chapitre des compléments et subordonnées circonstancielles, aux côtés d'autres relations comme le but et la conséquence, la concession et la condition. La confrontation entre la cause et ces autres relations permet de cerner la spécificité de la cause et de son expression ainsi que de mettre en évidence certaines de ses propriétés.

2.1 Des relations « de cause à conséquence »

Dire que « F1 est la cause de F2 » ou que « F2 est la conséquence de F1 » semble à première vue traduire le même rapport de cause à effet. On constate une grande proximité des catégories linguistiques de la cause et de la conséquence. Un énoncé causal se paraphrase aisément en énoncé consécutif :

1. *Personne n'a pu rentrer parce qu'il avait fermé la porte à clef.*
2. *Il avait fermé la porte à clef si bien que personne n'a pu rentrer.*

Autre indice de cette proximité, un connecteur comme *c'est pourquoi* qui se rattache lexicalement à la notion de cause du fait de la présence de l'adverbe *pourquoi* et qui signifie littéralement « c'est la raison pour laquelle... », est généralement considéré comme un connecteur de conséquence :

3. *Il avait fermé la porte à clef, c'est pourquoi personne n'a pu rentrer.*
4. *Il avait fermé la porte à clef, de telle sorte que personne n'a pu rentrer.*

On peut donc s'interroger. Pourquoi la langue a-t-elle retenu deux catégories distinctes ? Qu'est-ce qui différencie un énoncé en *parce que* de l'énoncé symétrique construit avec une subordonnée de conséquence (énoncés 1 et 2) ?

Reconnaissons tout d'abord que l'ordre de présentation des propositions varie d'une construction à l'autre. Ce qui diffère, c'est le point de vue selon lequel est présentée la relation de cause à effet. Une construction causale part des effets pour remonter aux causes ;

¹ Dans la phrase *Pierre a tué Marie*, si on analyse et on décompose le verbe *tuer* comme *causer la mort de*, on fait apparaître un prédicat de cause qui n'a pas de correspondant dans la phrase initiale.

² Voir par exemple (Wagner & Pinchon, 1962), (Bonnard, 1992), (Le Goffic, 1994), (Riegel et al., 1994).

une construction consécutive suit le chemin inverse. Les deux constructions entrent de ce fait dans des structures argumentatives différentes : la construction consécutive suit l'ordre logique ou temporel d'apparition des phénomènes présentés et s'intègre donc bien dans le récit alors que la construction causale relève davantage de l'explication. En réalité, dans les constructions causales, l'ordre des propositions est plus libre : la subordonnée est généralement placée après la principale, mais elle peut aussi être antéposée (énoncés 1 et 5) et cette dernière position, qui est plus rare, est une position marquée.

Il est également intéressant de noter qu'on peut mettre la subordonnée causale en relief avec la tournure *c'est... que* alors que c'est impossible pour la consécutive³ (énoncés 6 à 7). Dans une construction causale, le lien de cause à effet est posé (il fait l'objet d'une assertion). La structure consécutive met l'accent sur les faits eux-mêmes plus que sur le lien d'enchaînement.

5. *Parce qu'il avait fermé la porte à clef, personne n'a pu rentrer.*
6. *C'est parce qu'il avait fermé la porte à clef que personne n'a pu rentrer.*
7. * *C'est si bien que / de telle sorte que personne n'a pu rentrer qu'il avait fermé la porte à clef.*

Ce contraste dans les conditions d'emploi montre que la tournure causale entre dans des logiques argumentatives beaucoup plus variées que la consécutive qui suit l'ordre logique des faits.

2.2 Le but, une « causalité finale »

Les liens qu'entretiennent la cause et le but sont plus complexes que le rapport de cause à conséquence. Même si la cause n'est pas la symétrique du but, les deux relations sont apparentées et la langue en est le reflet : les connecteurs du but sont fréquemment employés pour exprimer la cause.

Sur le plan conceptuel, la cause semble plus proche de la conséquence que du but, qui est un type particulier de conséquence. Le but, c'est ce que l'on cherche à atteindre ou à obtenir, c'est la conséquence visée. Cette notion de visée, centrale dans la définition du but, introduit une double spécificité.

³ L'antéposition est possible en revanche dans le cas où *en/de sorte que* s'accompagne du subjonctif mais c'est alors la notion d'intentionnalité qui domine. Le subjonctif souligne ici le caractère virtuel du prédicat subordonné.

Il avait fermé la porte à clef en sorte que personne ne puisse sortir.

C'est en sorte que personne ne puisse rentrer qu'il avait fermé la porte à clef.

Intellectica, 2004/1, 38

L'expression de la cause considère l'effet comme réalisé (elle remonte des effets aux causes) alors que, dans l'expression du but, l'effet, qu'il soit réalisé ou non, n'est considéré que comme visé, comme point de mire. Cela se traduit par un contraste dans le mode de la subordonnée (énoncés 8 et 9). La subordonnée de conséquence est à l'indicatif ; les finales sont au subjonctif. Par ailleurs, le but implique l'existence d'un sujet humain ou du moins doué de raison (énoncés 10 et 11).

8. *Les plantes poussent bien parce qu'il pleut.*
9. *Il pleut, si bien que les plantes poussent bien.*
10. *? Il pleut pour que les plantes poussent bien.*
11. *J'arrose abondamment le jardin pour que les plantes poussent bien.*

Sur le plan linguistique en revanche, le but et la cause sont très proches, au point parfois de se confondre. La diachronie est révélatrice. *Par ce que*, qui se soudera ensuite en *parce que*, apparaît au XII^{ème} siècle en Ancien Français. Il est alors employé en parallèle et en synonyme de *por ce que* (*pour ce que*, littéralement *ce pour quoi*) qui se spécialisera ensuite dans l'expression du but et deviendra *pour que*. Les deux conjonctions de subordination prototypiques de la cause et du but sont donc synonymes en Ancien Français. De nos jours encore, les constructions en *pour* remplacent certaines constructions inusitées en *par*. Il n'y a pas d'adverbe interrogatif *parquoi* qui permettrait d'interroger spécifiquement sur la cause : *pourquoi* est employé indifféremment pour poser une question portant sur la cause et sur le but. De la même manière, *pour* remplace *par* pour introduire un infinitif complément de cause ou un groupe nominal complément de cause. Dans ce dernier cas, il pourrait être remplacé par *à cause de* (énoncés 12 et 13).

12. *Il a été puni pour avoir manqué de respect au directeur.*
13. *Pourquoi ces félicitations ? (Pour, À cause de) son dernier ouvrage.*

Cette parenté linguistique semble signaler une grande proximité conceptuelle. Que l'on puisse répondre par le but ou la cause à une question *pourquoi* n'est, bien entendu, pas le fait d'un hasard étymologique. Le but peut être considéré comme la raison ou le motif de l'action. C'est la cause finale d'Aristote. Répondre par le but à une question causale, c'est avancer la volonté, le désir ou l'intention comme cause (Gross, 1983).

2.3 La concession ou cause contraire

Les grammaires regroupent souvent sous le terme de « concession » divers phénomènes argumentatifs qui permettent de rectifier

ou de restreindre un terme ou une partie de l'énoncé, de prévenir par avance des objections⁴. La concession exprime une cause mais de manière paradoxale. Nous nous intéresserons ici plus spécifiquement à la concession logique qui introduit une cause non-efficace (une cause qui n'agit pas ou ne produit pas « son » effet), également appelée « cause contraire ».

Une phrase concessive, quelle que soit sa structure syntaxique, se décompose en un prédicat concédé (la cause non-efficace) et un prédicat principal (l'effet constaté). La langue dispose de moyens variés pour exprimer la concession logique : des conjonctions de subordination, des prépositions mais aussi des adverbes de phrase : *bien que*, *malgré* ou *malgré que* (aujourd'hui critiqué), *en dépit de* ou *en dépit du fait que*, *pourtant*, *cependant*, *néanmoins*, *toutefois*, *quand même* ou *tout de même*.

On peut considérer un énoncé concessif de type « Bien que P1, non-P2. » comme l'assertion de trois propositions :

P1 = « F1 est réalisé » ;

non-P2 = « le contraire de F2 est réalisé » ;

P3 = « Les faits du type de F1 causent normalement des faits du type de F2 ».

La concession logique décrit une situation exceptionnelle au regard d'une loi ou norme causale. P3, qui représente une loi causale, est présupposée par l'énoncé, du fait même de la présence d'un marqueur concessif. Lorsque l'assertion de la proposition concédée P1 n'est pas prise en charge par le locuteur, celle-ci est au subjonctif.

La concession, et plus précisément la concession logique, consiste donc à présenter une cause non efficace : une cause qui aurait dû produire un effet opposé à ce qui est observé et donc une cause qui ne joue pas son rôle de cause. Ce faisant, elle exprime en fait deux informations causales distinctes :

La première information est négative et concerne les faits particuliers : dans un contexte précis, un fait particulier F1 ne produit pas l'effet attendu F, on observe au contraire un fait F2 opposé à F.

La seconde information est positive et d'ordre général : les faits du type de F1 produisent généralement des faits du type de F. Il s'agit d'une sorte de loi causale qui porte sur des types de situations ou d'événements plutôt que sur des faits particuliers.

⁴ On pourra se reporter aux travaux de M.-A. Morel (1996) qui analyse l'expression de la concession en français.

L'étude de l'expression de la concession met en évidence l'existence de lois causales de portée générale qui soutiendraient les relations causales particulières. On est tenté dès lors de faire l'hypothèse que tout énoncé causal présuppose une telle loi causale même si celle-ci reste implicite et imprécise tant qu'elle n'est pas invalidée.

2.4 La condition

Les liens entre cause et condition sont complexes. Même si on perçoit intuitivement qu'un énoncé causal présente le fait cause comme condition de la réalisation de l'effet, les énoncés suivants ne peuvent être pris comme paraphrase l'un de l'autre.

14. *Il prend l'avion parce qu'il est pressé.*

15. *S'il est pressé, il prend l'avion.*

La différence vient du statut des propositions. Dans un énoncé du type « P2 parce que P1 », les propositions P1 et P2 ainsi que la relation de cause à effet « P1 cause P2 » sont toutes données comme décrivant un état de fait réel ou réalisé. Dans un énoncé du type « Si P1 alors P2 », la réalisation de P2 est présentée comme conditionnée par celle de P1, laquelle n'est envisagée que comme hypothèse. De ce fait l'énoncé conditionnel a une portée plus générale. Plus l'hypothèse sous-jacente à un énoncé conditionnel est générale, moins la paraphrase en *parce que* paraît acceptable.

La cause se rapproche cependant d'un certain type de condition, l'irréel, dans laquelle l'hypothèse sous-jacente est clairement rejetée. Dans ce cas, l'énoncé irréel se paraphrase plus aisément en énoncé causal.

16. *S'il avait été pressé, il aurait pris l'avion.*

17. *Il n'a pas pris l'avion parce qu'il n'était pas pressé.*

L'irréel traduit ici négativement des informations certaines. Un énoncé conditionnel « Si F1, F2 », où l'emploi du plus-que-parfait dans la subordonnée et du conditionnel imparfait dans la principale traduit un irréel, peut s'interpréter comme la conjonction des trois propositions suivantes :

F1 (*il était pressé*) n'est pas réalisé

F2 (*il a pris l'avion*) n'est pas réalisé non plus,

Il suffirait que F1 se réalise pour permettre la réalisation de F2.

Dans ce cas-là, toutes les conditions de l'interprétation causale « non F2 parce que non F1 » sont réunies : non F2 et non F1 sont des faits attestés et on sait que la réalisation de F2 aurait entraîné la réalisation de F1.

De fait, poser F1 comme la cause de F2, c'est identifier F1 comme un facteur déterminant de la réalisation de F2. Ce n'est pas forcément le seul élément à entrer en ligne de compte⁵, mais c'est celui qui est mis en relief. L'irréel, en mettant en évidence la condition qui a empêché la réalisation de l'effet, souligne *de facto* un facteur important de cette réalisation. La négation de la condition irréaliste peut alors naturellement être interprétée comme cause, ce que montrent les paraphrases.

L'observation des énoncés confirme ici une approche classique (Shoham, 1988) de la cause qui tend à modéliser la relation causale comme une relation contrefactuelle (contraire au faits) : la cause, c'est le facteur dont l'absence aurait remis en cause la réalisation de l'effet. On peut rattacher aux contrefactuels les causes *in absentia* (énoncés 18 et 19). Faute des conditions nécessaires à leur réalisation, certains événements ou certaines actions ne peuvent pas se produire.

18. *Faute de preuves, le tribunal l'a relâché.*

19. *À défaut d'élément plus précis, on ne peut répondre sérieusement.*

2.5 Conclusion

La comparaison de la cause et des autres relations dont elle se rapproche souligne le fait que, dans un énoncé causal, les faits cause et effet sont présentés comme réels et réalisés (à la différence du but) et que le lien de cause à effet peut être mis en question parce qu'il est lui-même l'objet d'une assertion. La construction causale est une construction souple et polyvalente (par opposition aux tournures consécutives) mais assez économe en moyens lexicaux. La confrontation de la cause avec la concession et la condition amène à faire l'hypothèse de lois causales générales sous-jacentes à tout énoncé particulier.

Au terme de cette première analyse qui tente de mieux cerner la cause par contraste avec les relations dont elle se rapproche, il faut considérer l'hétérogénéité intrinsèque de la notion de cause.

3. VERS UNE TYPOLOGIE DES CAUSES ?

Proposer une typologie des causes est une ambition ancienne qui remonte au moins à Aristote. La diversité et l'apparente hétérogénéité des formes de la causalité invitent à distinguer différentes formes de causes. La question qui se pose à nous est donc de savoir si une typologie des causes peut être fondée linguistiquement, si la langue permet d'identifier différentes catégories de causes.

⁵ Pour prendre l'avion, il faut en avoir les moyens par exemple.

Il est frappant de constater le petit nombre de connecteurs causaux lexicalisés. Par contraste avec les marqueurs temporels qui introduisent des relations temporelles différentes (*dès que, aussitôt que, pendant que, avant que, après que...*), les connecteurs de la cause sont relativement moins nombreux et à première vue sémantiquement moins spécialisés (*parce que, puisque, comme, car*).

Au-delà de ces quelques connecteurs spécifiquement causaux mais largement polyvalents, on observe une grande diversité des moyens linguistiques. L'expression de la cause repose tour à tour sur des conjonctions (*parce que, du fait que, car*), des prépositions ou locutions prépositives (*pour, à l'origine de, cause de, face à, au motif de*), des verbes (*a causé, suscité, provoqué, entraîné*).

Ces outils permettent-ils de distinguer différents types de cause ? La réponse est à la fois positive (nous allons montrer que *parce que* et *puisque* traduisent bien deux causes différentes) et négative dans la mesure où ne se retrouvent guère au niveau linguistique les contrastes entre les grandes catégories classiques de la causalité.

3.1 Méthode d'analyse linguistique

Le fait que l'on puisse paraphraser un énoncé en *causer* par un énoncé construit sur une conjonction de subordination, une préposition ou même une coordination causale (comme dans les exemples ci-dessous) met en évidence le fait que le marqueur causal (qu'il soit locution conjonctive, préposition, tournure verbale, etc.) n'est rien d'autre qu'un prédicat, au même type qu'un verbe. On pourrait montrer que la locution conjonctive *à cause de* est une reformulation du prédicat nominal *cause*, parallèle au verbe *causer*.

20. *Les fortes pluies ont (causé, provoqué, entraîné) un glissement de terrain.*

21. *Il y a eu un glissement de terrain parce qu'il a beaucoup plu.*

22. *Il y a eu un glissement de terrain à cause des fortes pluies.*

Le connecteur étant de nature prédicative, nous l'analysons comme un prédicat du second ordre qui a comme arguments deux prédicats de premier ordre représentés selon les cas par la principale et la subordonnée ou par des prédicats nominaux (Gross, 1988 & 1999).

Comme dans toutes les relations prédicat-arguments, on peut dès lors se poser deux questions complémentaires. Quels sont les arguments qu'un prédicat donné peut prendre ? Ou, inversement, pour un schéma d'arguments donné, quel est ou quels sont les prédicats possibles ?

Dès lors qu'on considère un relateur (le connecteur) comme un prédicat à deux arguments, on est en terrain de connaissance et on peut faire des analyses fondées sur de nombreuses études empiriques. On sait qu'un prédicat est le mot de la phrase simple qui génère

des arguments. En cas de polysémie, c'est un fait d'expérience qu'à chaque sens différent correspond un schéma d'argument différent. Le verbe *emprunter*, par exemple, n'a pas le même sens selon que l'objet est un moyen de transport en commun, une voie ou une somme d'argent. Ces considérations sont bien connues, nous ne les développerons pas ici. Si un connecteur (ici de cause) est un prédicat, comme nous l'avons mis en évidence plus haut, on doit en conclure qu'il n'a pas pour arguments n'importe quel type de phrases (*i.e.* n'importe quel type de prédicats du premier ordre).

Nous n'allons pas, dans le cadre de cette étude, rendre compte de tous les relateurs reliant des événements. Il nous suffit de mettre en évidence le type de distinctions qu'on peut faire émerger de la sorte.

3.2 Une opposition en question : cause factuelle vs. cause humaine

Dans les travaux sur la causalité, notamment dans ceux de nature philosophique, est souvent privilégiée la cause « factuelle », c'est-à-dire celle où les deux arguments du relateur de cause sont des événements objectifs. Cependant, cette situation n'est qu'un cas particulier de la cause. Celle-ci peut relier non seulement deux événements du monde des choses, mais aussi un événement et une action, une action et un état, une situation et une réaction humaine, etc. On peut s'interroger sur le fondement linguistique de cette distinction.

Considérons deux schémas d'arguments susceptibles de mettre en évidence ce contraste :

Causer(pluie diluvienne, glissement de terrain)

Causer(guerre des courants au sein du parti, fuite des militants)

Ce qui frappe au premier abord, c'est le grand nombre de réalisations linguistiques différentes possibles. Autour du morphème *caus-* tout d'abord. Le prédicat du second ordre 'causer' peut se traduire par le verbe *causer* ou par sa forme nominale (*être la cause de*). On peut appliquer le passif à ces phrases. On peut aussi procéder à des changements de thématization. La forme standard, représentée par la locution (*à cause de*), n'est qu'une des possibilités combinatoires du morphème *caus-* :

23. *Une pluie diluvienne a causé ce glissement de terrain.*
24. *Il y a eu un glissement de terrain à cause d'une pluie diluvienne.*
25. *Ce glissement de terrain a été causé par une pluie diluvienne.*
26. *Ce glissement de terrain a eu pour cause une pluie diluvienne.*
27. *La cause de ce glissement de terrain a été une pluie diluvienne.*

28. *C'est la pluie diluvienne qui a causé ce glissement de terrain.*

Même si certaines sont peut-être moins naturelles, ces constructions sont également acceptables pour le deuxième schéma d'argument :

29. *La guerre des courants a causé la fuite des militants.*

30. *Les militants ont fui à cause de la guerre des courants.*

31. *La fuite des militants a (été causée par, eu pour cause) la guerre des courants.*

32. *La cause de la fuite des militants a été la guerre des courants.*

33. *C'est la guerre des courants qui a causé la fuite des militants.*

On note par ailleurs que les connecteurs-prédicats suivants sont possibles : *entraîner, provoquer, parce que* :

Cette pluie diluvienne a (causé, entraîné, provoqué) un glissement de terrain.

La guerre des courants a (causé, entraîné, provoqué) la fuite des militants.

Il y a eu un glissement de terrain parce qu'il a beaucoup plu.

Les militants ont fui parce que les courants étaient en guerre les uns contre les autres.

Un grand nombre de connecteurs sont polyvalents : ils peuvent être employés pour parler des phénomènes météorologiques comme des actions ou réactions humaines.

Dans des cas particuliers, certains connecteurs sont cependant d'une acceptabilité moins évidente (énoncés 34 à 46 marqués ?), voire totalement inacceptables (énoncés marqués *) alors qu'ils sont tout à fait naturels pour d'autres schémas d'arguments. C'est le cas de *pour* notamment (énoncés 44 et 45).

34. *(Sous l'effet de, sous l'action de) la pluie, il y a eu un glissement de terrain.*

35. ? *(Sous l'effet de, sous l'action de) la guerre des courants, les militants ont fui.*

36. *La pluie diluvienne est à l'origine du glissement de terrain.*

37. *La guerre des courants est à l'origine de la fuite des militants.*

38. **(Face à, devant) la pluie, il y a eu un glissement de terrain.*

39. *(Face à, devant) la guerre des courants, les militants ont fui.*

40. ? *Il y a eu un glissement de terrain en raison de la pluie.*

41. *Les militants ont fui en raison de la guerre des courants.*

42. **Il y a eu un glissement de terrain par la pluie.*

43. **Les militants ont fui par la guerre des courants.*
 44. **(Pour la pluie, pour avoir plu), il y a eu un glissement de terrain*
 45. **(Pour la guerre des courants), les militants ont fui.*
 46. *Ce militaire a été limogé pour (avoir manqué, un manquement) au devoir de réserve.*

Ces jugements d'inacceptabilité s'expliquent en partie par des procédés métaphoriques. *Face à* ou *devant* font référence à une posture qui convient à un sujet humain (les militants) et beaucoup plus difficilement à un événement météorologique (le glissement de terrain). Cependant, là encore, le contraste n'est pas suffisamment marqué pour permettre de distinguer deux causalités différentes. La contamination métaphorique peut fonctionner en sens inverse : la locution *en raison de*, qui fait référence à une entité douée de raison, paraît acceptable en parlant d'un glissement de terrain, sans doute parce qu'on prête aux événements météorologiques une force proche de celle de l'homme.

L'observation de ces exemples montre que le contraste des prédicats possibles pour les deux schémas d'argument que nous avons pris en considération est loin d'être clair. S'il est évident qu'il ne suffit pas de quelques exemples pour faire une preuve, on ne voit pas se dessiner de ligne de partage claire entre une causalité objective entre événements et une causalité plus subjective qui prendrait en compte les actions et réactions humaines.

On est ainsi amené à renverser la question de la typologie des causes : au lieu de chercher à corroborer dans les faits linguistiques des catégories extralinguistiques, on peut s'intéresser aux contrastes que la langue elle-même met en évidence.

3.3 Une opposition fondamentale : cause d'un fait vs. cause d'une énonciation

Considérons dans un premier temps les connecteurs causaux prototypiques que sont *parce que* et *puisque*. Nous allons montrer que ces deux prédicats introduisent des contraintes différentes sur leurs arguments.

3.1.1 *Parce que*

Parce que est généralement présenté comme le marqueur causal par excellence. C'est un relateur spécifiquement causal en ce sens qu'il introduit toujours prioritairement la cause. Dans un énoncé *P2* *parce que P1*, le prédicat P1 est donné comme la cause du prédicat P2.

C'est un relateur très polyvalent : il ne dit rien de la nature précise de la relation causale. *Parce que* introduit la grande majorité des réponses aux questions *pourquoi*, même si d'autres connecteurs peu-

vent jouer ce rôle. Cette conjonction constitue même une réponse à elle seule quand on cherche à éluder une question (énoncé 15, ci-dessus). Dans ce cas, *parce que* traduit la cause pure.

Rappelons rapidement les propriétés d'un énoncé *P2 parce que P1*. Avec *parce que*, comme avec beaucoup de relateurs causaux, la cause est considérée comme actuelle et réalisée⁶, ce qui se traduit par l'emploi de l'indicatif dans la subordonnée. C'est, nous l'avons souligné, une différence fondamentale entre les conjonctions causales et finales. Dans les énoncés causaux construits avec *parce que*, l'ordre de présentation est libre. La cause peut être postposée au verbe principal ou antéposée à celui-ci⁷. La subordonnée introduite par *parce que* peut également être détachée de la proposition principale pour constituer une énonciation distincte, ce qui est marqué par l'intonation à l'oral et par la ponctuation à l'écrit. On trouve alors *parce que* placé après une virgule. Parfois la phrase se réduit à la proposition causale introduite par *parce que*. Enfin, la proposition causale relevant généralement du propos, elle peut être mise en relief ou nuancée. Les tournures *c'est parce que... que, c'est à cause de ... que* ou *si... c'est parce que, si... c'est à cause de, ou si... c'est que* associent un présentatif (*c'est*) et un élément de conjonction (*que* ou *si*, selon les cas). L'extraction permet de mettre l'accent sur l'élément causal qui est introduit par *c'est* et qui constitue le propos de l'énoncé par opposition à la proposition introduite par *que* ou *si* qui est thématique.

3.1.2 Puisque

Par certaines de ses propriétés, *puisque* se rapproche de *parce que*. La subordonnée causale introduite par *puisque* est mobile et peut être antéposée ou postposée à la proposition principale. La subordonnée en *puisque* est considérée comme actualisée, ce qui est marqué par le mode indicatif du verbe.

⁶ On peut certes trouver le conditionnel dans la subordonnée mais il apporte une nuance de sens particulière : une distance du locuteur par rapport au fait invoqué, dans l'exemple ci-dessous.

Il a décidé de partir en montagne parce qu'on lui aurait dit que c'était bon pour sa santé.
Il a décidé de partir en montagne parce qu'on lui a dit, paraît-il, que c'était bon pour sa santé.

⁷ L'antéposition est cependant plus rare : c'est la position marquée. L'inversion de l'ordre des propositions modifie la structure thématique des énoncés et donc leur fonction communicative. Le premier des deux énoncés ci-dessous affirme à la fois qu'on écoute l'instituteur, qu'il a fait des études et qu'il existe un lien de cause à effet entre les deux. Dans le deuxième en revanche, le fait causal (*il a fait des études*) n'est plus posé mais présupposé.

On écoute l'instituteur parce qu'il a fait des études.
Parce qu'il a fait des études, on écoute l'instituteur.

On a constaté cependant que la subordonnée en *puisque* est en fait syntaxiquement beaucoup plus contrainte que la proposition introduite par *parce que* (Le groupe -1, 1975)⁸. Un énoncé *P1 puisque P2* ne peut, sans éclater sémantiquement, ni être nié, ni être mis en question, ni se prêter à l'enchâssement et constituer l'argument d'un prédicat, ni faire l'objet d'une extraction. Prenons le cas de la négation (énoncés 48 et 49). Hors contexte, il est parfois difficile d'identifier ce sur quoi porte la négation dans un énoncé du type *non P1 parce que P2* : est-ce la principale qui est niée (*il a refusé de parler*) ou le lien de cause à effet ? Dans un énoncé de type *non P1 puisque P2*, en revanche, l'ambiguïté disparaît : la négation ne pouvant porter sur la relation causale, c'est nécessairement le verbe principal qui est nié. De la même manière, la relation causale introduite par *parce que* peut faire l'objet d'une interrogation, ce qui est impossible pour les causales en *puisque* (énoncés 49 et 50).

47. *Il n'a pas parlé parce qu'on l'a menacé.*

48. *Il n'a pas parlé, puisqu'on l'a menacé.*

49. *Est-ce parce qu'on l'a menacé qu'il n'a pas parlé ?*

50. ** Est-ce puisqu'on l'a menacé qu'il n'a pas parlé ?*

L'observation des propriétés syntaxiques des énoncés en *parce que* et *puisque* montre que ces deux relateurs fonctionnent souvent de manière opposée. Il s'agit donc d'identifier la nature de cette opposition.

3.1.3 Contraste argumentatif

La spécificité de *puisque* est plus sémantique que syntaxique : les contraintes syntaxiques évoquées ci-dessus s'expliquent très naturellement à partir de la fonction argumentative des énoncés en *puisque*.

Puisque s'oppose d'abord à *parce que* en ce qu'il introduit un élément présupposé, un fait donné comme connu de la personne à qui l'on s'adresse. Or ce qui est présupposé ne peut être nié ou mis en question.

51. *Pourquoi est-ce que je ne peux pas sortir ?*

— *Parce que tu es malade. (* Puisque tu es malade.)*

— *Parce que c'est comme ça. (* Puisque c'est comme ça.)*

— *Parce que. (* Puisque.)*

La présupposition peut avoir des effets rhétoriques. Les énoncés ci-dessous présentent un fait difficilement acceptable comme la

⁸ Sur le fonctionnement argumentatif de *puisque*, l'un de nos relecteurs anonymes nous signale une autre référence : (Drasoveanu, 1980) que nous n'avons pas malheureusement pas pu lire en roumain.

conséquence d'un fait que le co-locuteur ne peut pas contester parce qu'il est présupposé. Contester l'ordre *dites-moi ...* de l'énoncé 52 ou l'injonction *t'as qu'à les distribuer* (énoncé 53) obligerait la personne à qui on s'adresse à revenir sur le présupposé *puisque vous savez tout* (et à reconnaître qu'il ne sait pas tout), ou à nier l'évidence (*tu es là*). *Puisque* est également employé chaque fois qu'on fait référence à l'environnement immédiat dans lequel on se trouve, sorte de présupposé contextuel qui constitue une donnée incontestable (énoncé 54).

52. *Puisque vous savez tout, dites-moi quelle est la capitale du Tibet.*

53. *Tiens, puisque t'es là, voilà une pile d'enveloppes, t'as qu'à les distribuer !*

54. *Puisque je vous vois... je tiens à vous dire que...*

3.1.4 Cause d'un fait vs. cause d'une énonciation

L'opposition entre *parce que* et *puisque* dépasse cependant le contraste entre posé et présupposé. Pour comprendre les propriétés de *puisque*, il faut rappeler qu'un énoncé peut être appréhendé de deux points de vue : on peut s'intéresser au contenu de l'énoncé (le « dit ») ou considérer cet énoncé comme un acte d'énonciation (le « dire »)⁹.

L'énonciation est un acte de parole effectuée par un sujet parlant, le locuteur. C'est un événement qui a lieu à un moment précis, en un lieu et dans un contexte particuliers. Dans l'énonciation, le locuteur « prend la parole » et l'énoncé produit est pris en charge par le locuteur. Il s'ensuit que tout énoncé, produit de l'acte de parole, suppose *de facto* l'énonciation qui l'a produit et y renvoie au moins implicitement.

Le terme d'énonciation tel que nous l'employons ici a un sens neutre : il ne désigne pas l'acte par lequel une phrase est articulée ou proférée mais la prise en charge d'un énoncé par un locuteur, cette prise en charge pouvant se faire sur différents modes.

Les dialogues ci-dessous et le contraste d'acceptabilité des réponses font apparaître l'opération d'énonciation qui est implicite dans l'énoncé initial en *puisque* mais qu'il faut expliciter dans la question ou dans la paraphrase en *parce que*. L'émergence de cette opération d'énonciation permet d'opposer *parce que* et *puisque* : ce sont deux marqueurs causaux mais *parce que* introduit la cause d'un fait tandis que *puisque* introduit la cause d'une énonciation. Alors que *parce*

⁹ Sur cette opposition entre le « dit » et le « dire », se reporter à O. Ducrot *et al.* (1980).

que, marqueur de la causalité factuelle¹⁰, met en relation deux contenus, *puisque* est un marqueur d'acte de parole. *Puisque* introduit une nouvelle énonciation qu'il lie à la première.

Il est sorti parce qu'il fait chaud.

— *Pourquoi est-il sorti ?*

— *Parce qu'il fait chaud.*

Il est sorti puisque son manteau n'est plus là.

— *Pourquoi est-il sorti ?*

— * *Parce que son manteau n'est plus là.*

Pourquoi crois-tu (penses-tu, dis-tu) qu'il est sorti ?

— *Parce que son manteau n'est plus là.*

— *Je dis/pense/crois qu'il est sorti parce que son manteau n'est plus là.*

Ce phénomène énonciatif explique le comportement syntaxique de *puisque*. Comme *parce que* établit un rapport entre deux faits, il fonctionne comme un prédicat complexe et crée une nouvelle idée qui peut elle-même être niée, questionnée, citée... Mais *puisque* ouvrant une deuxième énonciation qui se rattache à la précédente, il ne construit pas de bloc sémantique *P1 puisque P2* susceptible de faire l'objet d'une prédication.

De cette propriété, découlent également les différents effets de sens de *puisque*, comme le commentaire métalinguistique et l'idée de preuve ou encore le fait que *puisque* soit un marqueur privilégié de la démonstration mathématique.

Les relateurs *parce que* et *puisque* sélectionnent des arguments de types différents. On voit ainsi mise en évidence une opposition linguistiquement fondée entre une causalité factuelle et une causalité énonciative ou argumentative. Cette opposition rappelle évidemment le contraste entre causalité factuelle et causalité humaine que nous évoquions plus haut sans la recouper totalement.

3.4 Une réalité linguistique complexe

Aux côtés de ces deux conjonctions que nous venons d'étudier (et auxquelles il faudrait associer *car*¹¹), il existe de nombreux autres connecteurs pour exprimer la causalité. On peut dès lors se demander

¹⁰ Par « causalité factuelle » nous entendons la cause d'un événement ou d'une action « considéré » comme fait. Il ne s'agit pas nécessairement de la cause d'un fait naturel.

¹¹ Avec *parce que* et *puisque*, *car* forme le trio des connecteurs causaux les plus souvent cités par les grammairiens. Il diffère des deux autres par son étymologie et sa catégorie syntaxique (il est traditionnellement considéré comme une conjonction de coordination). Il s'en rapproche au contraire par ses emplois. Historiquement proche de *puisque*, il tend aujourd'hui à être employé comme *parce que*.

si l'étude de ces différents relateurs permet de fonder une typologie causale plus fine que ne le font *parce que* et *puisque*. On constate la grande complexité de la réalité linguistique : si on voit émerger certains types particuliers de causalité, l'analyse est souvent difficile à conduire. Il est impossible ici de faire une revue générale des marqueurs de causalité et de leurs emplois. Nous nous contentons de deux cas de figure contrastés.

3.4.1 Une catégorie saillante : le mérite

Un phénomène saillant dans l'étude de la causalité est l'emploi de la préposition *pour*. *Pour* suivi d'un substantif ou d'un infinitif passé¹² peut remplacer *parce que* chaque fois que la relation de cause à effet peut se ramener à une relation de « mérite »¹³ qui associe un acte à sa récompense ou sa sanction. L'emploi causal de *pour* peut se paraphraser par le prédicat « valoir quelque chose à quelqu'un » (énoncés 55 à 60). La langue fait ainsi émerger une catégorie très particulière, celle de la « cause méritante » rarement mise en avant dans les essais de typologie causale.

55. *On l'a condamné à perpétuité pour meurtre.*
56. *Il a été puni pour avoir manqué de respect au directeur.*
57. *Pourquoi ces félicitations ? (Pour, À cause de) son dernier ouvrage.*
58. *Ce meurtre lui a valu la prison à perpétuité.*
59. *Son manque de respect lui a valu une punition.*
60. *Son dernier ouvrage lui a valu des félicitations.*

3.4.2 Une réalité plus difficile à cerner : les causes psychiques

On peut de la même manière se demander si des marqueurs comme *de*, *par*, *dans*, *sous l'effet de* permettent d'identifier des causes de nature psychique. Les phénomènes observés sont plus complexes. Nous ne considérons ici que les énoncés dont la cause et l'effet ont des sujets coréférents. Les prépositions ou locutions citées ci-dessus permettent en effet d'introduire un état psychique comme cause d'une action (énoncés 61 à 74). On a du mal cependant à aller plus loin dans l'analyse. Le fait que ces relateurs ne soient pas interchangeables entre eux montre que cette classe de cause n'est pas homogène et tend à la faire éclater. On ne voit pas pour autant se dégager des lignes de partage claires qui permettraient d'identifier des sous-types de causes psychiques (en distinguant par exemple, les

¹² A la différence du but, où *pour* est suivi de l'infinitif présent (*Il a dit cela pour choisir*), l'emploi causal introduit un infinitif passé (*Il a été condamné à mort pour avoir fui son village*).

¹³ Nous entendons ici « mérite » dans un sens neutre : positif, il s'agit d'une récompense ; négatif, il devient sanction ou punition.

défauts des qualités ou des sentiments). On distingue sans doute qu'un état psychique connoté positivement comme *patience* ou *générosité* ne peut pas être introduit par *sous l'effet de* mais qu'est-ce qui distingue le dépit de la colère pour que seul le premier puisse se construire avec *par* ?

61. (De, par) dépit, il a tout laissé en plan
62. ? (Dans son, sous l'effet du) dépit, il a tout laissé en plan
63. (De, dans sa, sous l'effet de la) colère, il a renversé le vase
64. * Par colère, il a renversé le vase
65. (De, sous l'effet de la) colère, il a perdu contenance
66. (Dans sa, sous l'effet de la) folie, il a osé répliquer au directeur
67. * (De, par) folie, il a osé répliquer au directeur
68. (Dans sa, par) bêtise, il est allé tout raconter à la police.
69. ?(De, sous l'effet de la) bêtise, il est allé tout raconter à la police.
70. (Dans sa, par) générosité, il a pardonné à son pire ennemi
71. * (De, sous l'effet de sa) générosité, il a pardonné à son pire ennemi
72. (Dans son, par, sous l'effet de l', d') énervement, il a renversé le vase.
73. (Dans son, sous l'effet de son, par son, d') impatience, il a tout gâché
74. ? (Sous l'effet de sa, dans sa, de, par) patience, il a réconcilié tout le monde.

Par ailleurs, ces relateurs ne s'emploient pas spécifiquement pour introduire des états psychiques. On trouve aussi bien un énoncé comme *Par ce beau temps, nous sortons* qu'un énoncé comme *Par sa bêtise, il a tout fait échouer*. On observe que la suite *sous l'effet de* s'applique aussi aux événements, c'est-à-dire à des prédicats hors de la sphère humaine. Une des explications est que les sentiments sont parfois interprétés comme des forces qui échappent à l'homme (Gross & Prandi, 2004). C'est un fait bien connu que les phénomènes métaphoriques contribuent à brouiller la typologie des causes.

3.4.3 Bilan

On pourrait multiplier les exemples et mettre en évidence des prédicats de fonction ou de titre (*en tant que, comme, à titre de, en qualité de*, énoncés 75 à 78), des causes de type « contrainte » généralement traduites par des tournures verbales (*faire faire quelque chose à quelqu'un, forcer, obliger, contraindre quelqu'un à*, énoncés 79 à 81), des causes alléguées souvent exprimées à l'aide d'une marque de décrochement énonciatif (des mots comme *prétexte, pré-* *Intellectica*, 2004/1, 38

texter, motif, soi-disant traduisent une forme de discours rapporté et introduisent une distance entre ce que l'énonciateur prend lui-même en charge et ce qui est rapporté, énoncés 82 à 86). Mais il est souvent difficile de cerner précisément les contours d'une classe. La plupart des marqueurs introduisent différents types de causes et la plupart des énoncés peuvent être paraphrasés de multiples manières. La spécificité du *pour* causal constitue à cet égard un cas particulier.

75. *En tant que président, on ne peut se dispenser de voter.*

76. *Comme président, on a droit à une voiture de fonction.*

77. *À titre de soldat, on touche une pension.*

78. *Il a une pension, à titre militaire.*

79. *On m'a forcé à lire ce livre.*

80. *On m'a contraint à lire ce livre.*

81. *On m'a imposé la lecture de ce livre.*

82. *Il n'est pas venu sous (le) prétexte qu'il pleuvait.*

83. *Il n'est pas venu, prétextant qu'il pleuvait.*

84. *Il n'est pas venu. Il a prétexté qu'il pleuvait.*

85. *Il n'est pas venu, soi-disant qu'il était malade.*

86. *Il n'est pas venu, il était malade, soi-disant.*

En réalité, on peut s'interroger sur la nature proprement causale de beaucoup de marqueurs évoqués ci-dessus. *Dans, par, et de* sont traditionnellement interprétés comme des marqueurs de lieu, de moyen et d'origine. La plupart des relateurs mentionnés ci-dessus sont construits autour de noms ou de verbes qui ont leur sémantisme propre.

Il faut également admettre, à l'inverse, que la notion de cause ne permet pas de rendre compte du fonctionnement linguistique de la cause réellement exprimée dans la langue. Cette notion recouvre en fait des relations très hétérogènes mettant en jeu tantôt des mots proches de cette notion abstraite, tantôt des amalgames, des « gérbes » de significations complexes qui encapsulent des notions aussi variées que la position du locuteur, diverses métaphores, etc. Seule la diversité que représentent les mots de la langue réelle permet de rendre compte de la signification de notions comme la causalité. Tout recours à des concepts abstraits ou à plus forte raison à des abstractions logiques fait rater la cible que l'on cherche à atteindre, à savoir le fonctionnement réel d'une langue naturelle.

L'analyse fait donc apparaître, d'un côté une notion générale de cause, exprimée à l'aide de marqueurs (comme *parce que*, notamment) qui gomme les contrastes et homogénéise les nuances de sens, et, d'un autre côté, un émiettement de la notion de cause, avec un

type de cause par lexème ou un type de cause par couple de types d'arguments.

Ce constat invite à pousser plus loin l'analyse, pour identifier clairement les conditions d'emploi de telle ou telle locution ou, à l'inverse, pour exprimer des nuances de sens particulières. C'est naturellement le type de contraintes qu'il est utile de connaître pour le traducteur qui cherche à comprendre précisément un texte source pour trouver une traduction adaptée dans une langue cible. Analyser le détail de cette variation linguistique suppose de considérer l'ensemble des couples possibles de prédicats de premier ordre et de montrer dans chaque cas, par quels connecteurs ils peuvent être reliés. Seul ce travail de mise à plat pourrait permettre de faire émerger des classes de liens causaux.

Revenons cependant sur le fait que la causalité, au-delà des marqueurs spécifiquement causaux (qui sont peu nombreux, nous l'avons noté) s'exprime par bien d'autres biais. Il n'est pas besoin d'une marque spécifiquement causale pour qu'un énoncé puisse s'interpréter causalement. Nous développons ce point dans la section suivante en analysant le rôle de l'interprétation dans la compréhension de la causalité.

4. LA CAUSE RÉSULTAT D'UNE INTERPRÉTATION

Il est fréquent d'interpréter comme liens de cause à effet des relations qui ne sont pas données spécifiquement comme causales dans les énoncés. Des énoncés ne comportant aucun marqueur spécifique de la cause peuvent être interprétés comme causaux et de nombreuses informations causales ne sont pas marquées explicitement dans le discours.

4.1 Mise en évidence des inférences causales

On trouve des énoncés qui véhiculent une information causale sans comporter de marqueur spécifique comme *parce que*, *à cause de*... Ce qui est posé par le locuteur, ce sont des relations temporelles, des corrélations... et pourtant la lecture causale s'impose à l'interlocuteur.

Tout se passe comme si nous avions une propension naturelle à tout interpréter en termes causaux (Nazarenko, 2000). Dès lors que deux situations ou événements sont mis en relation par le discours, nous y voyons un lien de cause à effet. La relation initiale peut être logique : il s'agit souvent d'une succession temporelle, mais on trouve aussi des corrélations, des conditions... Elle peut également être discursive. Si, hors contexte, il est difficile de donner une interprétation définitive à l'énoncé 87, la lecture causale (« Tu as pris congé parce qu'il est entré. ») est possible : la seule succession des propositions dans le discours suscite une interprétation causale.

87. *Il est entré et tu as pris congé.*

Ce type d'interprétation causale est courant et explique sans doute la paradoxale rareté des marqueurs et constructions causales dans des textes qui néanmoins véhiculent une information causale.

4.1.1 La corrélation logique

La corrélation logique présente deux situations ou événements comme apparaissant ou variant l'un en fonction de l'autre. Elle peut emprunter différentes formes linguistiques mais elle est souvent construite sur un rapport de proportionnalité entre deux propositions (*plus/moins... plus/moins..., d'autant plus/moins... que...*). L'observation des énoncés comportant des marques de corrélation logique (énoncés 88 et 89, par exemple) montre que cette corrélation s'interprète très fréquemment comme un rapport de cause à effet.

88. *Plus il y a de bruit, plus on parle fort.*

89. *Mon moral baissait au fur et à mesure que je me détachais du peloton.*

L'énoncé 88 permet de répondre à la question (*Pourquoi parle-t-on si fort ?*). Dans l'énoncé 89, pour que la corrélation soit compréhensible en termes de cause et d'effet, on retient que « se détacher du peloton » signifie « se laisser distancer » plutôt que « prendre de l'avance, faire une échappée ». Tout se passe comme si on avait « horreur » des coïncidences non expliquées, comme la nature a, dit-on, horreur du vide. Dès lors qu'on voit deux faits varier ensemble, on cherche à établir un lien causal entre eux.

4.1.2 Les relations temporelles

Un même type d'inférence est en jeu avec les relations ou corrélations temporelles. Il convient de distinguer les énoncés génériques (énoncés 90 et 91) où le présent a une valeur générale et les énoncés particuliers (énoncés 92 et 93).

90. *Lorsqu'on se trompe à ce point, on est indigne de gouverner.*

91. *Quand on est ignorant, il ne faut pas s'étonner d'être moqué.*

92. *Le président a annoncé un plan de réduction des effectifs. L'après-midi même, le cours de l'action remontait.*

93. *Le patient a souffert après l'échographie.*

Dans un énoncé générique, c'est la régularité de la corrélation temporelle qui est mise en avant. Cette corrélation s'interprète alors comme une sorte de loi causale qui permet d'expliquer pourquoi telle personne en particulier est indigne de gouverner. Même si une indication temporelle ne traduit pas littéralement un lien de cause à effet, une loi sémantique communément admise veut que ce « qui vient avant » explique « ce qui suit » (*Post hoc ergo apud hoc*).

Un énoncé particulier s'interprète plus directement comme un énoncé causal qui est, nous l'avons vu, actuel et situé. À partir de l'énoncé 92, tout le monde comprend que c'est l'annonce de la baisse des effectifs qui a fait remonter l'action alors que l'énoncé ne fait que souligner la coïncidence temporelle (*l'après-midi même*, l'emploi de l'imparfait qui situe l'événement « remonter » par rapport au moment de l'événement principal). L'exemple 93 est éclairant. Une échographie n'étant pas supposée provoquer de douleur, il n'existe pas de loi causale connue selon laquelle les échographies seraient douloureuses. Pourtant, dans le cas particulier de cet énoncé, la structure syntaxique et la relation de succession (*après*) suggèrent un lien de cause au point qu'on échafaude des hypothèses alambiquées pour expliquer qu'une échographie puisse parfois avoir des séquelles douloureuses. On voit ici que la relation temporelle suscite une hypothèse causale, même en l'absence d'une loi causale identifiable.

On observe le même glissement de sens (du temporel vers le causal) avec les substantifs *origine*, *suite* ou *source*¹⁴.

94. *Une pluie diluvienne est à l'origine d'un glissement de terrain.*
95. *À l'origine du glissement de terrain, il y a une pluie diluvienne.*
96. *Ce glissement de terrain a pour origine une pluie diluvienne.*
97. *Ce glissement de terrain (a, trouve) son origine dans une pluie diluvienne.*
98. *Ce glissement de terrain a eu lieu à la suite d'une pluie diluvienne.*
99. *Cette pluie diluvienne est à la source de nos difficultés.*

4.1.3 Les circonstances liées

La cause s'exprime aussi au moyen de tournures syntaxiques comme la proposition participiale ou relative (énoncés 100 et 101). La valeur causale de la conjonction de *comme* est signalée dans les grammaires (énoncé 102).

100. *Le vent s'étant levé, les bateaux sont rentrés au port.*
101. *Il a vendu sa voiture qui était devenue trop petite.*
102. *Comme le vent a forcé, ils sont rentrés au port.*

Dans ces exemples, la valeur causale repose en grande partie sur l'interprétation des événements en question. La syntaxe établit un

¹⁴ *Source* a un sens plus contraint que *suite* ou *origine* : il ne semble pas pouvoir relier deux événements du monde des choses.

lien entre deux événements qui sont présentés comme des circonstances liées, et de manière assez naturelle, nous interprétons cette relation neutre de circonstance en termes causaux.

On observe la même propension à l'interprétation causale dans des structures prépositives. La seule mention d'une circonstance suffit à traduire un lien de cause à effet. Tous les énoncés qui suivent ont la même structure : *Prép A, B*. La paraphrase en « B à cause de A » est généralement acceptable et l'énoncé permet de répondre « B cause de A » à la question « Pourquoi B ? ».

103. *Avec ce trafic, on n'avance pas vite.*

104. *Avec ce mauvais temps, on ne peut pas se promener.*

105. *À cette nouvelle, il se mit à pâlir.*

106. *À l'occasion de Noël, on achète un sapin.*

107. *Devant ces difficultés, il a renoncé.*

La simple coordination ou juxtaposition de propositions donne fréquemment lieu à une interprétation causale. Tout le monde comprend que c'est le dérapage qui provoque la collision de l'énoncé 108. Dans l'énoncé 109, on devine que c'est l'arrivée d'Octave qui provoque le départ de Jean.

108. *La voiture a dérapé sur la chaussée mouillée et a percuté le trottoir puis un mur de clôture en face.*

109. *... Octave est entré. Jean a pris congé...*

4.2 Hypothèse explicative

On pourrait multiplier les exemples. Ce qui frappe, c'est une certaine propension à l'interprétation causale d'énoncés qui ne comportent aucun relateur causal. Dans certains cas, ces énoncés expriment une relation particulière (corrélation logique, relation temporelle ou lien circonstanciel). Dans d'autres cas, moins explicites, ils présentent deux propositions juxtaposées ou simplement coordonnées.

4.2.1 Propension à l'interprétation causale

Tentons une explication. Tout se passe comme si l'homme avait une propension naturelle à tout interpréter en termes causaux. Dès lors que deux situations ou événements sont mis en relation par le discours, il y voit un lien de cause à effet. Cela reflète sans doute le besoin qu'on a de trouver des causes aux situations et phénomènes qu'on observe.

Plus concrètement, trouver des causes permet de maîtriser – matériellement ou intellectuellement – son environnement. Si F1 est la cause de F2, alors on peut agir sur F2 (le produire, l'éviter) en agissant sur F1 (en le provoquant ou en l'évitant). De la même manière, on peut comprendre F2 en comprenant F1. L'homme a une concep-

tion « instrumentale¹⁵ » de la notion de cause : l'information causale est précieuse parce qu'elle guide l'action et donne des clés de compréhension. On cherche donc à trouver une cause à tout phénomène et à interpréter ou à surdéterminer causalement ce qui n'est pas donné comme causal au départ.

Soulignons que cette explication, issue des observations linguistiques, s'accorde à la fois avec les analyses piagétienne qui montrent que cette propension à l'interprétation causale s'enracine dans le jeune âge¹⁶ et avec la conception kantienne de la causalité (Puech, 1990). Kant présente en effet la causalité comme une catégorie *a priori* de l'entendement par laquelle la pensée informe le réel, et non comme une catégorie qui dériverait des observations. En d'autres termes, l'homme serait fait de telle sorte qu'il peut concevoir une chose sans en connaître la cause mais qu'il est réticent à concevoir une chose qui n'aurait pas de cause.

4.2.2 Conséquence sur l'organisation discursive

Cette propension à l'interprétation causale est exploitée à la fois par le locuteur et par le co-locuteur. À l'écrit comme à l'oral, des règles gouvernent l'économie discursive¹⁷. La concision en fait partie : il est inutile de dire explicitement ce qui se comprend de toute façon. Lorsque la référence à une loi causale générale (CAUSE (F1,F2)) est évidente à la fois pour le locuteur et le co-locuteur, il suffit que le locuteur dise « P1 R P2 » (où R est une relation quelconque et les propositions P1 et P2 décrivent des événements ou situations de type F1 et F2 respectivement) pour que le co-locuteur rétablisse le lien causal implicite. Dire explicitement « P1 parce que P2 » serait redondant, car le co-locuteur construit de lui-même - l'interprétation causale. On comprend les effets rhétoriques et même polémiques que l'on peut tirer de cette propension à l'interprétation causale chez le co-locuteur et de son anticipation par le locuteur. On peut suggérer une cause, une origine ou une responsabilité sans l'affirmer. Dans l'exemple 110, le licenciement est clairement, sinon explicitement, présenté comme une conséquence des malversations : on accuse sans en avoir l'air.

À l'inverse, c'est parce que le locuteur a conscience des inférences que son interlocuteur va faire, qu'il doit les bloquer explicitement lorsqu'il veut dire « P1 R P2 » sans sous-entendre « P1 parce que P2 ». Si l'auteur de l'énoncé 110 ne veut pas mettre en cause l'employée mentionnée dans cette affaire de malversations, il doit

¹⁵ Nous empruntons cette appellation à C. Puech (1990).

¹⁶ Voir (Piaget, 1937) et, dans ce numéro, l'article de D. Legros *et al.*

¹⁷ Sur ce point, on pourra consulter les travaux de H. P. Grice (1975) sur la logique conversationnelle.

compléter sa phrase pour réfuter la lecture causale et ainsi bloquer l'inférence de l'interlocuteur (comme dans l'énoncé 111).

110. *L'employée a été licenciée quand on a découvert les malversations.*

111. *L'employée a été licenciée au moment où on a découvert les malversations, mais ça n'avait aucun rapport (mais c'était pure coïncidence, mais la décision de licenciement était en fait antérieure...).*

La volonté de maîtriser le monde fait rechercher les causes des phénomènes que l'on vit et que l'on observe. Ceci explique notre propension à tout interpréter causalement. Dès lors que deux faits, situations ou événements sont donnés comme liés l'un à l'autre, l'un est supposé avoir causé l'autre, et si un ordre chronologique se dégage, c'est le premier qui est la cause du second. Nous avons montré que les relations temporelles et les corrélations logiques se prêtent tout particulièrement à cette lecture causale mais la propension à l'interprétation causale s'étend bien au-delà : que des propositions soient coordonnées ou seulement placées l'une après l'autre dans le fil du discours, on tente d'y voir un lien de cause à effet.

5. CONCLUSION

Tout en montrant les liens que la cause entretient avec d'autres relations circonstancielles, la diversité des types de cause et le poids de l'interprétation dans la compréhension des énoncés causaux, nous avons montré la grande variété des formes linguistiques que l'expression de la causalité peut revêtir. Au terme de ce panorama, il convient cependant de revenir à notre question initiale : que nous apprend la langue sur la notion même de cause ?

La réponse doit être nuancée. Il faut d'abord reconnaître qu'on ne trouve pas trace dans la langue des catégories souvent admises de la cause. La langue ne donne pas corps, par exemple, à l'opposition entre la cause factuelle ou naturelle et la cause humaine. Sur ce point de la typologie des causes, l'observation des faits de langue tend à infirmer une théorie « naïve » de la causalité. Nous avons montré ensuite que les faits linguistiques accèdent en revanche d'autres points qui ont souvent été mis en avant dans les travaux théoriques sur la cause. Pour qu'on puisse dire que « A est la cause de B », il faut *a minima* que A et B soient des faits avérés, qu'il existe une loi générale expliquant que les faits du type A provoquent des faits de type B (loi causale générale), que A ne soit pas postérieur à B (antériorité de la cause), que l'absence de A aurait provoqué l'absence de B (contrefactualité). Enfin, il convient de souligner que la langue apporte même un éclairage particulier à la définition de la notion de cause.

L'observation des faits de langue met en évidence différentes catégories de cause. L'opposition fondamentale est celle qui sépare la cause du « dire » de la cause du « dit », ce qui invite à mieux caractériser les deux sphères de l'objectif et du subjectif, de l'explication et de la justification¹⁸. Pour aller plus loin dans l'élaboration d'une cartographie de ces relations, il faudrait analyser finement la liste des marqueurs susceptibles de traduire une nuance de sens. Ce travail, qui dépasse le cadre de la présente étude, a été entrepris par le premier auteur de cet article. Il est trop tôt pour dire encore si cette mise à plat des différentes nuances de causes et des contraintes d'emploi des connecteurs pourra servir à fonder linguistiquement une nouvelle typologie des relations causales.

La causalité repose en grande partie sur l'interprétation du lecteur qui a une certaine propension à penser en termes causaux. Nous avons montré notamment qu'une corrélation, une séquence temporelle, la seule circonstance ou la simple conjonction de propositions s'interprètent facilement en termes causaux.

Ces deux derniers constats ont en commun de remettre l'humain (l'énonciateur ou l'interprétant) au cœur de la définition de la notion de cause et c'est peut-être sur ce point que l'analyse linguistique apporte le plus à la définition de la causalité¹⁹. Cette vision de la causalité, conjuguée au fait que la causalité est omniprésente dans les énoncés produits, amène à s'interroger sur l'intérêt que présente cette catégorie. Nous n'avons fait qu'ébaucher une réponse. L'homme aurait une conception « instrumentale » de la notion de cause. Il se servirait de la cause pour guider son action et se donner des clés de compréhension.

Références

- Bonnard, H. (1992). *Code du français courant*, Magnard.
- Drasoveanu, D.D. (1980). *Curs de sintaxa a limbii romane contemporane*, tinut la Facultatea de Filologie, Cluj-Napoca, anul univ. 1980-1981.
- Ducrot, O. *et al.* (1980). *Les mots du discours*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Grice, H.P. (1975). *Logic and conversation*, in *Syntax and Semantics*, P. Cole and J.L. Morgan (eds), New York, Academic Press, pp. 41-58.
- Groupe -1 (1975). Car, parce que, puisque, *Revue Romane*, vol. X, n°2, pp. 248-280.
- Gross G. (1984). Un complément de cause en *par*, *Neophilologica*, T. II, Université de Silésie, Katowice, Pologne, pp. 55-67.
- Gross, G. (1988). Réflexion sur la notion de locution conjonctive, *Langages* n°136, Larousse, Paris, pp. 76-84.

¹⁸ où le sujet explique son acte, son point de vue, son affirmation.

¹⁹ On se rapprocherait en cela de la conception de G.H. von Wright (1973).

- Gross, G. (1999). Sémantique lexicale et connecteurs, *Langue Française*, Larousse, Paris, pp. 19-36.
- Gross, G. et Prandi M. (2004), *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*, Duculot.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la Phrase française*, Paris, Hachette, Collection Université Langue Française.
- McCawley, J.D. (1972). Kac and Shibatabi on the grammar of killing, in *Syntax and Semantics*, J. Kimball (ed.), New York, Seminar Press, pp. 139-149.
- Morel, M.-A. (1996). *La concession en français*, Paris, Ophrys, Collection L'essentiel français.
- Nazarenko, A. (2000). *La cause et son expression en français*, Paris, Ophrys, Collection L'essentiel français.
- Piaget, J. (1937). *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, Collection d'actualités pédagogiques.
- Puech, M. (1990). *Kant et la causalité*, Paris, Vrin.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Linguistique nouvelle.
- Shoham, Y.(1988). *Reasoning About Change: Time and Causation from the Standpoint of Artificial Intelligence*, Cambridge MA, The MIT Press.
- Wagner, R.L. et Pinchon, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- Wright, G.H. von (1973). On the Logic and Epistemology of the Causal Relation, in *Logic, Methodology and Philosophy of Science IV*, North-Holland Publ., pp. 293-312.